



Charte pour une terrariophilie respectueuse de la biodiversité et du bien-être animal.

« Science sans conscience n'est que ruine de l'âme. » Rabelais

Le désir de posséder un animal ne justifie pas tout. Un terrariophile est aussi un citoyen, il est responsable de ses choix et de ses actes : le respect de la loi, des autres citoyens, de la biodiversité et du bien-être animal doivent être les considérations premières dans toute pratique d'élevage. Les éleveurs amateurs et les professionnels du commerce animalier doivent impérativement prendre conscience des dégâts que la terrariophilie sans limites peut engendrer, et agir efficacement pour que soit aussi préservé leur droit à l'élevage d'agrément sous la garantie du bien-être animal et la préservation de la biodiversité.

1 : Le respect de la loi et de la sécurité des personnes. Les législations internationales, européennes et nationales doivent être connues et respectées sans conditions. Tout terrariophile doit s'assurer que ses animaux ne représentent aucun danger pour autrui et que son installation est suffisamment sécurisée contre les évasions ou intrusions. Toute manipulation doit se faire dans le respect de règles d'hygiène et de sécurité pour les animaux et les personnes alentour. Tout propriétaire de reptiles ou amphibiens doit prendre conscience que certaines personnes sont phobiques et que forcer le contact avec ces animaux peut être très traumatisant. Il est donc impératif de respecter les sensibilités de chacun.

2 : Sauvegarde de la biodiversité : La fragilité de l'herpétofaune mondiale n'est plus à démontrer, le déclin de nombreuses espèces est inquiétant. La terrariophilie est en partie responsable de la raréfaction des populations sauvages à cause des prélèvements en milieu naturel pour le commerce international du vivant. Même si certaines espèces sont couramment élevées au point de ne plus être capturées dans la nature et que de gros progrès en la matière ont été réalisés, pour d'autres espèces la plupart des spécimens vendus au grand public sont issus de prélèvements dans la nature. En plus du pillage de l'herpétofaune que cela constitue, ces animaux sont souvent capturés et exportés dans des conditions sanitaires exécrables engendrant une mortalité massive. La communauté terrariophile doit donc agir en faveur de la protection des espèces, même si cela réduit les possibilités d'acquisition : il est primordial de ne pas acheter ou vendre de spécimens issus de captures et donc de ne tolérer que le commerce de spécimens nés en captivité. Une grande méfiance est à adopter vis-à-vis du « ranching » tant que la traçabilité ne sera pas plus efficace pour éviter la commercialisation de sujets estampillés « nés en captivité » et qui sont en réalité des sujets capturés dans leur milieu naturel. Toute acquisition d'un spécimen d'importation doit être réservée aux éleveurs très expérimentés dans le but de le reproduire en captivité.

4 : Connaissances et réflexion préalables : L'acquisition d'un animal ne s'improvise pas, tout un travail préalable de documentation et de prise d'informations est nécessaire. Cela nécessite aussi d'investir dans du matériel et d'installer le terrarium et son équipement avant d'acquérir l'animal afin de s'assurer que toutes les conditions sont optimales. Malheureusement, trop de gens font l'économie de ce travail. La facilité d'acquisition d'animaux non domestiques et leur assimilation à un produit de grande consommation provoque des achats irréfléchis par des particuliers ne maîtrisant pas les connaissances de bases en herpétologie : biologie, éthologie, écologie des reptiles non aviens et des amphibiens dans la nature ainsi que les techniques d'élevage. Cela peut conduire à de la maltraitance par ignorance. Tout futur acquéreur doit donc prendre le temps de la réflexion, prendre

conscience de l'engagement que représente la maintenance en captivité d'un animal et de la meilleure façon de répondre à ses besoins. De même, tout éleveur doit se tenir au fait des avancées en matière de connaissances scientifiques ou techniques afin de faire évoluer ses pratiques d'élevage en fonction de ces nouvelles connaissances même si cela nécessite une remise en question de ses pratiques.

5 : Devoir d'information : Lors d'une vente ou d'un don, que ce soit entre particuliers ou entre professionnels et particuliers, toutes les informations nécessaires au bien-être et à la satisfaction des besoins fondamentaux de l'animal doivent être fournies, ainsi que toutes les informations sur le statut légal de l'animal, son origine (né en captivité ou sauvage) et les mises en garde liées au futur de l'animal (longévité, taille adulte). Ces informations doivent évidemment être véridiques et non orientées uniquement pour stimuler la vente au détriment du bien-être de l'animal. La vente du vivant ne doit pas être considérée comme un commerce banal, le vendeur doit s'assurer que l'acheteur est en mesure d'offrir de bonnes conditions d'élevage aux animaux et l'inciter à la réflexion quitte à reporter son projet voire à l'abandonner.

6 : Ne jamais libérer un animal exotique dans la nature : L'acquisition d'un animal est une responsabilité pour des années, mais parfois les propriétaires ne savent plus que faire d'un animal devenu encombrant ; la pire des solutions est alors de le libérer dans la nature ! Partant d'un bon sentiment, cet acte met en péril la faune et la flore locale. Les reptiles et amphibiens exotiques survivent parfois et peuvent s'installer durablement dans la nature comme ce fut le cas de la tortue dite « de Floride ». Ils deviennent alors des espèces invasives ou peuvent propager des maladies nouvelles et causer des épidémies.

7 : Privilégier le bien-être à l'environnement d'élevage : La bonne santé et le bien-être des animaux captifs tout au long de leur vie doit être la priorité de tout éleveur. Il doit offrir à ses animaux un terrarium suffisamment spacieux et un environnement enrichi en lien avec l'habitat naturel et les mœurs de l'espèce tout en étant hygiénique. L'environnement de posséder toujours plus d'animaux ou d'accroître la productivité d'un élevage ne doit pas conduire à un minimalisme extrême de l'espace de vie et de l'aménagement du terrarium qui sont contraires au bien-être des animaux. Des études scientifiques ont démontré que le stress des animaux augmente dans des terrariums dont la taille n'est pas adaptée à la biologie et l'écologie de l'espèce. La communauté terrariophile doit agir pour lutter contre la maltraitance et la condamner fermement quand celle-ci est pratiquée en toute conscience, par exemple pour de pures raisons mercantiles.

8 : La sélection artificielle : Certaines mutations génétiques sélectionnées ont des conséquences néfastes sur la santé des animaux comme des troubles neurologiques ou une espérance de vie réduite, malgré cela certaines de ces mutations sont cultivées par pur souci d'esthétique ou de profit. De plus, cette sélection restreinte appauvrit le patrimoine génétique des animaux, augmentant leur fragilité. Il serait nécessaire que des études scientifiques ou vétérinaires se penchent sur la sélection artificielle et son impact sur la santé des reptiles et amphibiens captifs. Toute mutation qui a pour effet d'altérer gravement la santé d'un animal ne doit pas être sélectionnée comme le prévoit le code rural (article R 214-23).

9 : Amateurisme désintéressé : La terrariophilie amateur est un loisir, une véritable passion pour certains, dont l'objectif premier ne devrait pas être le profit. Mais c'est aussi une activité qui peut devenir fort lucrative avec une forte spéculation notamment sur les phases ou des transits permanents d'animaux destinés à être rapidement revendus au mépris de leur santé ;

une telle pratique doit être condamnée. L'amateurisme doit rester désintéressé, dans le sens où il ne considère pas une espèce en fonction de sa valeur marchande. La rentabilité ne doit pas devenir le moteur de ses pratiques d'élevage, au détriment du bien-être animal et de la sauvegarde des espèces.

10 : Partage des connaissances : Un partage de l'expérience individuelle et des observations, via les associations, les publications et autres médias tels des sites internet fiables est primordial pour permettre un large accès aux connaissances herpétologiques et terrariophiles. Chaque éleveur expérimenté peut y participer en transmettant ses observations et données ainsi que son expérience. Cela nécessite également d'entretenir le lien avec la communauté scientifique et les vétérinaires.

Cette charte est amenée à être diffusée le plus largement possible, dans les associations, les animaleries, les manifestations liées à la terrariophilie ou l'herpétologie, les médias et les médias sociaux. Il va de soi qu'afficher cette charte signifie s'engager à en appliquer les principes et à en faire la promotion.

Société Herpétologique de France.
Muséum National d'Histoire Naturelle.
BP 41 - 57, rue Cuvier
75005 Paris

Site internet : <http://lashf.org>

Responsable Commission Terrariophilie : Vincent NOËL ó vincent.noel15@wanadoo.fr
